



PC® 78

Page : 1

Révision nr : 3

Date d'émission :
28/09/2012Remplace la fiche :
24/06/2010

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale : PC® 78

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s) : Revêtement - utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PCE-Pittsburgh Corning Europe
 Albertkade 1
 3980 - TESSENDERLO, BELGIUM
 Tel.+32 (0)13 661 721
 Fax:+32 (0)13 667 854
 Adresse e-mail:safetydepartment@pce.be
 Site internet:www.foamglas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +32 (0)13 661 721 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.)

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIE/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE

Classification CLP : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Non classé

2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE

Classification : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Non applicable.

2.2.2. Étiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)



PC® 78

Page : 2

Révision nr : 3

Date d'émission :
28/09/2012

Remplace la fiche :
24/06/2010

Sans rapport

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas de classification : Résultats des évaluations PBT et VPVB non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Pour le texte complet des phrases R- et H- dans cette section, voir section 16.

Identification du mélange : enduit à base résine

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Maintenir la victime au repos.
Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : Rincer la bouche.
Consulter un médecin si nécessaire.
- Conseils supplémentaires : Le secouriste doit se protéger.
Voir également section 8 .
Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente.
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Consulter un médecin si les symptômes persistent ou en cas de doute.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
- Contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.
- Contact avec les yeux : Pas d'effets adverses prévus.
- Ingestion : Pas d'effets adverses prévus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant aux alcools.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : aucun(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Non inflammable.
- Dangers spécifiques : Produits de décomposition qui peuvent se dégager : Aucun à notre connaissance. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3. Conseils aux pompiers

- Conseils aux pompiers : Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence : Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Voir également section 8. Éviter un déversement supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
- Conseil pour les services de secours : Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection adapté individuel peut intervenir. Porter un équipement de protection adéquat. Voir également section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir également section 13. Voir également section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Manipulation : Assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Voir également section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Toujours remettre le capuchon après l'utilisation. Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10.
- Matériel d'emballage : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

- Limite(s) d'exposition : Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Protection respiratoire : N'est pas exigée dans les conditions normales.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Respirateur avec un masque complet (EN 136)
Respirateur avec un demi-masque (EN 140)
Type de filtre recommandé: AP (EN 141)
- Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374. La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité (EN 166)
- Protection contre dangers thermiques : N'est pas exigée dans les conditions normales.
- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions .
Voir également section 7 .
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des postes de travail.

Contrôle d'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâte
Couleur : divers
Odeur : aucun(e)
pH : Non applicable
Point/intervalle de fusion : Non applicable
Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
Point d'éclair : Non déterminé
Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable
Limites d'explosivité : non applicable
Pression de vapeur : Non déterminé
Densité de vapeur : non applicable
Densité : Non déterminé
Densité relative : Non déterminé
Hydrosolubilité : faiblement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité : Non déterminé
Viscosité : non applicable
Propriétés explosives : Non applicable, Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes : Non applicable
La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

9.2. Autres informations

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir également section 10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.



PC® 78

Page : 6

Révision nr : 3

Date d'émission :
28/09/2012

Remplace la fiche :
24/06/2010

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : aucune donnée disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: Non applicable
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: Non applicable
- Sensibilisation respiratoire/cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Information supplémentaire

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Voir section 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB : Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés : Manipuler avec prudence. Voir également section 7 Manipulation et stockage
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 06 13 99 wastes not otherwise specified
17 09 04 - déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

SECTION 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Restrictions d'utilisation : Non applicable.

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. : Non applicable

Autorisations : Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 0 %

15.1.2. Directives nationales

Page : 8

Révision nr : 3

Date d'émission :
28/09/2012Remplace la fiche :
24/06/2010

DE: WGK : 1
 DE: Classe de stockage (Allemagne) (LGK) : LGK 12 - Non-flammable liquids in non-flammable packages

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Indéterminé

SECTION 16: Autres informations

Sources des principales données utilisées dans la fiche : European Chemicals Bureau : <http://esis.jrc.ec.europa.eu/>
 MSDS from supplier dated 13.01.2012
 SGW-CH-5405-DAT-20120113

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16

Abréviations et acronymes : ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
 ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE)
 IATA = International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
 IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (le code maritime international des marchandises dangereuses)
 LEL = Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité
 UEL = Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
 vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).
 PBT = persistante, bioaccumulable et toxique

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.